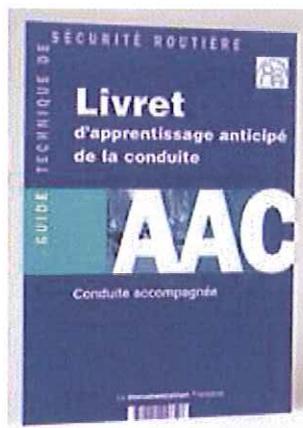


**ADDITIF AU LIVRET D'APPRENTISSAGE POUR
LA FORMULE :**

APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE (AAC)

**Cet additif doit compléter le livret
d'apprentissage anticipé de la conduite**



Pourquoi un additif au livret ?

Pour tenir compte des évolutions relatives à la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite.

Comment utiliser cet additif ?

Important :

Cet additif doit accompagner le livret d'apprentissage anticipé de la conduite.

Utilisation du livret AAC :

Les parties suivantes du livret restent utilisées de façon traditionnelle:

- De la couverture du livret jusqu'à la page 14 qui concerne la **formation initiale**.
- De la page 33 jusqu'à la page 49, qui concerne le **développement des 4 étapes de la formation initiale**.

Utilisation de l'additif:

L'additif doit être utilisé pour la **phase de conduite accompagnée** et remplace les pages 16 à 31 du livret AAC. Cet additif est joint au livret.

L'apprentissage anticipé de la conduite

Ce qui change :

- Aux étapes traditionnelles de la formule d'apprentissage anticipé de la conduite, une nouvelle étape est ajoutée : **le rendez-vous préalable**.

L'élève doit participer à ce rendez-vous préalable d'une durée minimum de deux heures, avec au moins un accompagnateur, organisé au début de la phase de conduite accompagnée sous la forme d'une séquence de conduite sur le véhicule de l'établissement. Au cours de ce rendez-vous, l'accompagnateur assis à l'arrière du véhicule bénéficie des conseils de l'enseignant. Lors de ce rendez-vous, un guide comportant les informations utiles pour un déroulement efficace de la conduite accompagnée est remis à l'accompagnateur.

- La durée minimum de la phase de conduite accompagnée reste fixée à un an mais **il n'y a plus de durée maximale**.

- **L'accompagnateur doit être titulaire, depuis au moins cinq ans sans interruption**, du permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule utilisée. L'âge de 28 ans n'est plus la référence.

1) LES CONDITIONS D'ACCES A LA PHASE DE CONDUITE ACCOMPAGNEE

DEUX CONDITIONS A REMPLIR :

- **Avoir réussi l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire (Code) ;**
- **Avoir réussi l'évaluation de la fin de formation initiale (lorsque les quatre étapes sont validées par l'enseignant de la conduite).**

2) L'ATTESTATION DE FIN DE FORMATION INITIALE : UN NOUVEAU MODELE A UTILISER

Lorsque les conditions d'accès à la conduite accompagnée sont remplies **l'attestation de fin de formation initiale (AFFI) est délivrée.**

- ▶ Cette attestation de fin de formation initiale reste dans le livret d'apprentissage ;
- ▶ Une copie sera adressée à l'assureur.

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION INITIALE DANS LE CADRE DE L'AAC

Nous certifions que Madame , Mademoiselle , Monsieur

Nom : Prénom(s) :

Nom d'épouse (le cas échéant) :

Titulaire du dossier
de demande de permis de conduire N°

N.E.P.H.

- a réussi l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire le
- a réussi l'évaluation de fin de formation initiale réalisée le et a atteint le niveau de compétence requis ;

En conséquence, l'attestation de fin de formation initiale lui est délivrée pour compléter son apprentissage par une période de conduite accompagnée dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

CACHET DE L'ORGANISME DE FORMATION
(ou nom, adresse et téléphone)

Fait à, le.....

Signatures,

L'enseignant,

Le responsable de l'établissement,

3) LE RENDEZ-VOUS PREALABLE

■ Conditions de son déroulement :

- Il **début**e la phase de conduite accompagnée.
- Il est organisé par l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.
- Il est d'une **durée minimale de deux heures** et consiste en **une séquence de conduite sur un véhicule de l'établissement**.
- Il réunit **l'élève**, installé au poste de conduite, **l'enseignant** à ses côtés et **l'accompagnateur** assis à l'arrière.

■ Quel est son objet ?

- Il a surtout pour but de **réaliser le « passage de relais » entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur**. Au cours de cette séquence, l'accompagnateur pourra prendre conscience du niveau de conduite de l'apprenti conducteur.
- L'accompagnateur bénéficiera des conseils de l'enseignant sur son rôle et ses engagements, les difficultés susceptibles d'être rencontrées, les moyens d'y répondre, d'orienter positivement les actions de l'apprenti conducteur, de favoriser la progression vers l'autonomie.

Rendez-vous préalable réalisé le :

4) LA PHASE DE CONDUITE ACCOMPAGNEE

ATTENTION : LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE EST INTERDITE HORS DU TERRITOIRE NATIONAL.

Si vous ne respectez pas cette prescription, les garanties de votre assurance ne s'appliqueraient pas en cas d'accident.

Pendant toute la période de conduite accompagnée, vous devez appliquer l'ensemble des règles du code de la route :

- ▶ ne pas dépasser les **vitesse**s maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire depuis moins de trois ans ou de deux ans) ;
- ▶ apposer à l'arrière du véhicule le **disque « conduite accompagnée »** qui sert à avertir les autres usagers de votre statut d'apprenti conducteur ;
- ▶ être toujours détenteur de **l'original (ou de la photocopie) du formulaire de demande de permis de conduire ou du récépissé de cette demande, accompagné de votre livret d'apprentissage et du document d'extension de garantie de votre assurance.**

5) LES RENDEZ-VOUS PEDAGOGIQUES

L'apprenti conducteur et au moins un de ses accompagnateurs **doivent participer à deux rendez-vous pédagogiques à l'école de conduite.**

- Le premier rendez-vous est réalisé entre **le quatrième et le sixième mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale.**
- Le second rendez-vous doit intervenir lorsqu'**au moins 3000 kilomètres de conduite accompagnée** ont été parcourus.
- Un troisième rendez-vous peut être organisé sur les conseils du responsable de l'établissement ou de l'enseignant, à la demande de l'élève ou de l'accompagnateur.

Comment se déroule un rendez-vous pédagogique ?

- Chaque rendez-vous pédagogique est d'**une durée de trois heures et comporte une partie théorique et une partie pratique.**
- La partie pratique consiste en **une heure de conduite en circulation sur le véhicule de l'établissement.** L'enseignant observe les comportements de conduite de l'apprenti conducteur. Il relève les points de progrès et ceux qui seront à améliorer. Il apporte les conseils nécessaires à la poursuite de la conduite accompagnée dans de bonnes conditions.
- **La partie théorique est d'une durée de deux heures.** Elle peut être organisée sous forme d'animation regroupant plusieurs élèves et leurs accompagnateurs au cours de laquelle :
 - L'enseignant de la conduite recueille les expériences et le vécu de chacun (apprenti conducteur et accompagnateur(s)) pendant la conduite accompagnée.
 - Il anime des échanges sur des thèmes de sécurité routière tels que l'alcool, les autres produits stupéfiants, la vitesse, la fatigue et la vigilance, les assurances etc... Il peut procéder à une analyse d'accidents de jeunes conducteurs novices à partir du contexte local.

CALENDRIER DES RENDEZ-VOUS PEDAGOGIQUES

PREMIER RENDEZ-VOUS PEDAGOGIQUE (OBLIGATOIRE)

- Date de la phase pratique
- Date de la phase théorique

DEUXIEME RENDEZ-VOUS PEDAGOGIQUE (OBLIGATOIRE)

- Date de la phase pratique
- Date de la phase théorique

TROISIEME RENDEZ-VOUS PEDAGOGIQUE (FACULTATIF)

- Date de la phase pratique
- Date de la phase théorique

COMPTE-RENDU DU PREMIER RENDEZ-VOUS PÉDAGOGIQUE

■ PARTIE PRATIQUE : LA CONDUITE.

Notez ici, les observations de votre formateur, les objectifs de progression qu'il vous a fixés.

■ PARTIE THEORIQUE : L'ANIMATION EN SALLE SUR DES THEMES DE SECURITE ROUTIERE.

Notez ici, le ou les thèmes traités, les idées forces que vous avez retenues.

COMPTE-RENDU DU DEUXIEME RENDEZ-VOUS PEDAGOGIQUE

■ PARTIE PRATIQUE : LA CONDUITE.

Notez ici, les observations de votre formateur, les objectifs de progression qu'il vous a fixés.

■ PARTIE THEORIQUE : L'ANIMATION EN SALLE SUR DES THEMES DE SECURITE ROUTIERE.

Notez ici, le ou les thèmes traités, les idées forces que vous avez retenues.

